

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1971)

**Rubrik:** Service des invalides de guerre

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

(entretiens avec les autorités et les détenus ; démarches à effectuer en cas de conflits ; actions de secours, etc.). Outre l'histoire et l'organisation de la Croix-Rouge, le délégué et la délégation, d'autres cours plus spécialisés sont donnés sur le protocole, l'Agence centrale de recherches, l'hygiène tropicale. Avant son départ en mission, le candidat effectue encore un stage de plusieurs jours au siège du CICR.

## Service des invalides de guerre

Outre ses deux missions en Jordanie <sup>1</sup>, M<sup>lle</sup> Anny Pfirter, chef du service des invalides de guerre, s'est rendue, au mois d'avril 1971, en Iran et en République arabe du Yémen (RAY). Cette mission avait pour but, d'une part, de visiter le Centre de « réhabilitation » du CICR à Sanaa, d'autre part, d'organiser des stages de perfectionnement pour certains des techniciens yéménites y travaillant, en prévision du jour où celui-ci serait remis au Gouvernement de la RAY.

A cet effet, M<sup>lle</sup> Pfirter s'est tout d'abord arrêtée en Iran, où elle a examiné avec la direction de l'« International Training Centre for Technical Orthopaedics » (ITC), à Téhéran, les possibilités et conditions d'admission en vue d'un stage de six mois pour deux techniciens orthopédistes yéménites, ayant reçu une formation de base au centre de réhabilitation du CICR à Sanaa.

A l'occasion de son séjour à Téhéran, M<sup>lle</sup> Pfirter a également rendu visite à la Société du Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran.

Tous ces entretiens se sont révélés très positifs : l'ITC a accepté de prendre en stage les deux techniciens yéménites, alors que le Lion-et-Soleil-Rouge a offert d'assurer les frais d'entretien et d'écolage de l'un d'eux. La bourse d'étude du second technicien a été couverte grâce à un don d'OXFAM et les deux étudiants yéménites ont pu commencer leur stage à Téhéran en juillet. Par la suite, l'OMS a offert encore trois bourses à des techniciens yéménites.

---

<sup>1</sup> Voir p. 60 du présent rapport.

Quant au centre de « réhabilitation » du CICR à Sanaa, inauguré en août 1970, il a poursuivi en 1971 sa double activité : construction de prothèses et d'orthèses et instruction des techniciens yéménites.

A la fin de l'année, le nombre d'invalides inscrits pour recevoir une prothèse ou une orthèse s'élevait à 300 environ. A la même date, plus de 170 prothèses et orthèses étaient terminées et les bénéficiaires avaient reçu leur traitement de physiothérapie.

Afin de mener à bien ces diverses tâches, le CICR a maintenu à Sanaa un technicien orthopédiste et un physiothérapeute.

## Service du personnel sanitaire

Le Service du personnel sanitaire a répondu aux nombreuses demandes d'infirmières concernant le placement, la formation professionnelle, les stages, les bourses, la reconnaissance des diplômes étrangers, ainsi que les offres de service pour des missions dans le cadre d'une action du CICR. Il a également entretenu des relations suivies avec le Bureau des Infirmières de la Ligue, avec le Conseil international des Infirmières, les bureaux d'infirmières des Sociétés nationales et les associations nationales des Infirmières. Notons qu'à l'occasion de ses différentes missions M<sup>lle</sup> Pfirter a visité les Sociétés nationales suivantes : la Croix-Rouge libanaise, les Croissants-Rouges jordanien, du Koweït, de la République arabe du Yémen et de la République démocratique populaire du Yémen (en formation), ainsi que le Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran, aux fins de s'informer des différentes activités de ces Sociétés et de présenter des exposés sur le CICR et les Conventions de Genève.

*Publications:* A la fin de l'année 1971, la brochure « Droits et devoirs des infirmières, définis par les Conventions de Genève du 12 août 1949 » existait en onze langues. A part les éditions en français, anglais, espagnol et allemand, publiées par le CICR, les Sociétés nationales des pays suivants l'avaient traduite dans la langue de leurs pays : Belgique (flamand), Tchécoslovaquie, Italie, République de Corée, Finlande, Norvège, Grèce. La traduction arabe a été exécutée par la Croix-Rouge libanaise, qui s'est chargée de diffuser cette édition dans les pays du Moyen-Orient.